

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 6 (1897)
Heft: 11

Artikel: Aufführungsrecht
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-521693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint
Samstags

Paraissant
le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—

Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petitzeile od. deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechendes Rabatt. Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent moitié prix.



Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

6. Jahrgang | 6^{te} Année

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. * TÉLÉPHONE 2406. * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No 21, Bâle.

A propos de la réédition de notre livre-reclame.

Nos lecteurs savent que le Bureau central a été chargé par le Comité d'entreprendre sans retard les études préliminaires pour la publication, au printemps 1898, de la seconde édition du volume „Les Hôtels de la Suisse“. Il va cependant de soi que la réalisation du projet demeure subordonnée à l'établissement d'un budget comportant l'équilibre convenable des recettes et des dépenses et basé sur le chiffre tant des adhésions que des subventions souscrites, ainsi qu'à la condition que de notables améliorations seront apportées à l'exécution matérielle du volume (papier, clichés, etc.)

Ces derniers jours a commencé l'envoi aux hôtels des invitations à participer à l'entreprise; sans vouloir reproduire tout le contenu de cette circulaire, nous tenons cependant à en relever et expliquer les points principaux. Disons tout d'abord que les circulaires sont expédiées sous pli chargé d'afin de leur éviter le sort qui attend en général les imprimés ordinaires, c'est-à-dire leur disparition dans les profondeurs du panier; nous aurions pu atteindre ce but en envoyant les circulaires sous enveloppe fermée, mais nous avons souvenir que peu avant le tirage de la première édition, il nous était parvenu de divers hôtels qu'on regrette de ne pas trouver dans le volume, des réclamations portant qu'ils auraient volontiers souscrit, s'ils y avaient été invités. Nous sommes parfaitement certains de n'avoir à cette époque oublié aucun des hôtels dont il s'agit et c'est pour en avoir une preuve en main que nous avons cette fois expédié les circulaires sous pli recommandé.

Quant aux améliorations prévues, voici en quoi elles consistent: le papier employé sera un papier d'art exempt de toute pâte de bois; le prix en sera, c'est vrai, de beaucoup plus élevé que pour la première édition, par contre la qualité est tout à fait supérieure et permettra une impression très soignée tant du texte que des clichés. En ce qui concerne ces derniers, nous veillerons strictement à ce qu'on ne nous envoie pour leur confection que des modèles irréprochables (photographies ou dessins en noir) et aussi fidèles que possible car, si la première édition laissait à désirer sous le rapport des vignettes, la cause n'en est ni à la qualité du papier ni à l'exécution des clichés, mais uniquement aux défauts souvent très graves des modèles d'après lesquels nous devions les confectionner.

Les épreuves de la seconde édition, annexées aux circulaires et dont les clichés ont été exécutés d'après des photographies, prouvent qu'avec de bons modèles on peut obtenir d'excellents clichés.

Un autre point sur lequel la première édition laissait à désirer, est que les renseignements sur la position et les installations des hôtels ne répondaient pas toujours à la réalité. Le fait que „Baedeker“ même cite des hôtels avec lumière électrique et ascenseur alors que ni l'un ni l'autre ne sont installés dans lesdits établissements, ce fait, disons-nous, ne saurait constituer une excuse pour notre livre et c'est pourquoi notre circulaire contient à ce sujet de rigoureuses prescriptions, afin que personne ne s'avise d'indiquer comme existant déjà des améliorations ou installations à l'état de projet, ou de qualifier de jardin quelques arbustes devant ou à côté de la maison, ou de parc, quelque jardin ou bois ordinaire, ni ne se permette aucun enjolivement de cette nature. Au surplus, nous nous sommes réservé le droit de rectifier ou de biffer toutes les indications qu'une inspection locale ou des informations puisées à bonne source nous feraient reconnaître manifestement fausses. Il

est très essentiel que notre livre porte le cachet de la véricité.

Une autre innovation heureuse consiste à faire figurer, sauf certains cas spéciaux, les hôtels sous le même nom dans les trois éditions française, allemande et anglaise, en ce sens que le nom des hôtels de la Suisse romande et italienne sera inséré en français et celui des hôtels de la Suisse allemande en allemand. De cette façon nous nous épargnerons divers désagréments que nous avons eu à subir de ce chef lors de la première édition.

Nous abordons maintenant la question importante des subventions à fournir par les hôtels ayant promis leur adhésion. Le prix de souscription varie, suivant le chiffre des adhérents, de fr. 110 à fr. 130 pour les sociétaires et de fr. 140 à fr. 160 pour les non-sociétaires. Comparativement à la première édition, la différence entre les prix pour sociétaires et pour non-sociétaires a été augmentée de fr. 10, majoration qui se justifie à tous égards; aussi bien on espère de cette manière éveiller en faveur de la Société les sympathies de milieux qui lui étaient étrangers jusqu'ici. Quant à l'augmentation du prix de souscription par rapport à celui de la première édition; elle s'explique par le fait que la seconde édition sera distribuée gratuitement ainsi que par les perfectionnements apportés au volume. Du reste, en cas d'excédent, le montant respectif sera déduit lors de l'encaissement de la seconde quote de souscription.

Le prix de souscription peut d'ailleurs être qualifié de modéré, si on le compare avec les sommes que se font payer les entreprises privées. Moses King à Boston n'exige pas moins de fr. 280 pour un tiers de page dans son „Where to stop?“ dont le tirage n'est que de 5000 exemplaires en une seule langue. La Société des Gordon Hotels en Angleterre demande également fr. 280 pour un tiers de page dans son „Where to stay?“ (même tirage en une seule langue). L'éditeur du ci-devant „My own Guide“ se faisait même payer fr. 250 pour un tiers de page et par année et ne passait jamais de contrats pour moins de cinq années. La „Leipziger Illustrierte Zeitung“, dont la valeur intrinsèque ne saurait être mise en doute, fait payer, du 15 mai à septembre, 20 mk la ligne dans la rubrique des hôtels „recommandables“ et qualifie ce chiffre de „modique“. La Société, souvent mentionnée dans notre journal, du „Medizinisches Waarenhaus“ exige 175 mk pour une demi-page de son catalogue (dont l'utilité nous échappe encore). Le sieur Darlington à Llangollen (Wales) ne se gêne pas pour se faire payer fr. 200 un tiers de page de son méchant ouvrage „The Hotels of the World“. Nous pourrions encore citer des douzaines d'exemples pour montrer que le prix de souscription de notre livre est en réalité fort modéré, indépendamment du fait que ce que les entreprises susnommées donnent en retour à leurs clients ne saurait être comparé aux avantages que présentent „Les Hôtels de la Suisse“ pour les hôtels qui y seront énumérés.

Aufführungsrecht.

Die Unterzeichnung der Petition an den hohen Bundesrath in Sachen einer wünschbaren Revision des eidgenössischen Urheberrechtes von 1883 und der Berner Uebereinkunft von 1886 darf nun als abgeschlossen betrachtet werden, nachdem vom Vorstand des Ostschweizerischen Musikerverbandes in Winterthur und von der Redaktion des „Avenir musical“ in Genf alle aus der deutschen und romanischen Schweiz eingegangenen Unterschriften der Musik-, Gesang- und

Theatervereine, der Gesellschaften für Orchester-, Harmonie- und Blechmusik und der Wirthe- und Hoteliervereine an den hohen Bundesrath eingesandt worden sind.

Unterschiedene Petitionen sind eingegangen: in Winterthur von 382 Gesellsch. etc. mit 53700 Mitgl. in Genf „ 318 „ „ 25024 „ Zusammen „ 690 Gesellsch. etc. mit 70724 Mitgl. ausserdem „ 7 Vereinsgruppen, 18104 „

Unter den Gruppen rücken stattliche Zahlen auf, so der Eidgenössische Sängerverein mit 5241 Mitgliedern, der Ostschweizerische Musikerverband mit 5114 Mitgliedern und der Schweiz. Wirtheverein mit 4200 Mitgliedern, welche nicht nur vermöge ihrer Zahl, sondern noch weit mehr durch die geschlossenen Interessenskreise, die sie vertreten, von hoher Wichtigkeit für die Sache sind.

Fassen wir nun alles zusammen, so kann man die Bethheiligung an der Petition aus den von den Plackereien der Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique in Paris und ihrer Agenten am meisten betroffenen Kreisen geradezu eine glänzende nennen. Wir sprechen den Wunsch aus, dass die Aufnahme und Behandlung der Petition in den eidgenössischen Räten eine günstige sein möge und Massnahmen getroffen werden, um unser Musikleben und seine gesunde Weiterentwicklung vor der Ausbeutung durch die französische Gesellschaft und ihrer Agenten gründlich zu schützen.

„Schweiz. Musikzeitung.“
Anmerk. der Red. Die Ratifikation der beiden Vereinbarungen stand schon in der Wintersession auf der Traktandenliste der eidgenössischen Räte, wurde aber verschoben. Die Sache wird nun in der Märzsession behandelt werden müssen, denn das Zusatzabkommen bestimmt in Art. 4, dass die Ratifikationsurkunden spätestens binnen Jahresfrist (also bis 4. Mai 1897) in Paris ausgetauscht werden müssen.

Kleine Chronik.

- Gersau. Hotel und Pension Müller: ist vom 16. März an eröffnet.
- München. Das Hotel zur Stadt Würth wurde für 185,000 Mk. verkauft.
- Oberhofen. Die Pension Moy, neuer Besitzer Herr C. Brugger-Maillat, ist eröffnet.
- London. Ein französisches Konsortium kaufte von Hrn. L. Vogel das Hotel Albemarle. Piccadilly.
- Hamburg. Das Hotel Wandsbeker Hof in Wandsbek wurde von Joh. Eckert um 270,000 Mk. gekauft.
- Dresden. Das Parkhotel in Blasewitz wurde als Privat-Kuranstalt eingerichtet und der Hotelbetrieb eingestellt.
- Parchim. Das Hôtel de France nahm Herr M. Gagliardi aus Pisa auf 10 Jahre für 22,000 Lire jährlich in Pacht.
- Bern. Das Hotel zum goldenen Löwen bleibt wegen Umbau und Vergrösserung bis Mitte Mai dieses Jahres geschlossen.
- Nürnberg. Das Hotel zum roten Hahn kaufte Herr Karl Kämpf, bisher Direktor vom Hotel Kaiserhof, um 1,050,000 Mk.
- Gersau. Die Villa Fluhegg ist in eine Pension umgewandelt, an Herrn Th. Nigg übergegangen und bereits eröffnet worden.
- Badenweiler. Die Villa Stefanie mit Restaurant wurde für 3600 Mk. Jahrespacht an Herrn M. F. Schickert aus Bingen verpachtet.
- St. Beatenberg. Herr Dr. Müller ändert lt. „Handelsamtsblatt“ seine Firma ab in: Hotel St. Beatenberg und Kurhaus Dr. Müller.
- Frankenhausen. Herr Böse aus Bernburg kaufte für 130,000 Mk. von Konstantin Apel das Hotel zum Thüringer Hof. Uebernahme 1. April.
- Zürich. Der Verwaltungsrat des Grand Hôtel Bellevue au Lac beantragt pro 1896 2 Prozent Dividende, gegen 4 Prozent im Vorjahre.